CONSTRUCTIONS CONCURRENTES DU COMPLEMENT DU VERBE : ETUDE COMPARATIVE ENTRE LE FRANÇAIS CLASSIQUE ET LE FRANÇAIS MODERNE

Samah HABACHI
Université de Carthage / Tunisie
habechisameh@gmail.com

Résumé : Un grand nombre de verbes admettent au XVIIe siècle plus qu'une seule construction de complément. Nous en avons repéré deux types de concurrence majeure :

- Concurrence pour le même verbe entre constructions transitives : (V à Inf / V de Inf / V 0 Inf), (V à N / V de N / V 0 N).
- Concurrence pour le même verbe entre construction transitive et construction intransitive : V prép N / V.

Ces variations s'expliquent par la coexistence du système latin et du système français, par la flexibilité syntaxique encore présente à l'époque classique et par la différence sémantique découlant des variantes. Cependant, sous l'influence des grammairiens et d'un mouvement général vers une langue plus analytique, la plupart des verbes ont progressivement connu une fixation dans un seul schéma de complément, qui est aujourd'hui la norme en français moderne. Ce phénomène illustre l'un des nombreux aspects de la normalisation du français moderne, où la clarté syntaxique prime sur la diversité des constructions.

Mots-clés : diachronie, concurrence, préposition, verbe, complément.

CONCURRENT CONSTRUCTIONS OF THE VERB COMPLEMENT: A COMPARATIVE STUDY BETWEEN CLASSICAL AND MODERN FRENCH

Abstract: A large number of verbs in the seventeenth century admitted more than a single complement construction. We have identified two major types of competition:
- Competition for the same verb between transitive constructions: (V to Inf / V of Inf / V 0 Inf), (V to N / V of N / V 0 N).
- Competition for the same verb between transitive construction and intransitive construction: V prep N / V.

These variations can be explained by the coexistence of the Latin and French systems, by the syntactic flexibility still present in the classical period and by the semantic difference resulting from the variants. However, under the influence of grammarians and a general movement towards a more analytical language, most verbs gradually experienced fixation in a single complement scheme, which is the norm in modern French today. This phenomenon illustrates one of the many aspects of the standardization of modern French, where syntactic clarity takes precedence over the diversity of constructions.

Keywords: diachrony, competition, preposition, verb, complement.

Introduction

Le français du XVIIe siècle représente une phase d'évolution parcourue de tensions contradictoires, phase de concurrence entre plusieurs constructions et en même temps phase de sélection et de réglementation stricte des schémas syntaxiques de l'ancienne

langue. L'un des phénomènes caractéristiques de cette époque est la concurrence entre les constructions de complément verbal. Nous avons ressorti deux types de variation qui font apparaitre la spécificité de la langue classique par rapport à la langue moderne :
- Concurrence pour le même verbe entre constructions transitives (exemple : *enseigner à Inf* / *enseigner de Inf*).
- Concurrence pour le même verbe entre construction intransitive et construction transitive directe (exemple : *entrer dans N / entrer N*).

Ces variations constituent un témoin linguistique précieux de la richesse et de la souplesse de la langue classique, où certaines constructions que nous jugerions aujourd'hui archaïques ou peu courantes étaient non seulement tolérées, mais aussi parfois perçues comme plus élégantes ou plus soutenues. L'évolution de la langue française a progressivement conduit à une limitation de la polyvalence syntaxique de nombreux verbes, qui connaissent alors une fixation dans un seul schéma de complément.
L'objectif principal de cette étude est de comprendre les ressorts de ces variations et de leurs réductions en français moderne. Il serait essentiellement question d'évaluer dans quelle mesure les concurrences attestées au XVIIe siècle s'ancrent dans des facteurs historiques, syntaxiques et sémantiques, et si leur atténuation progressive, visible au XXe siècle, peut être attribuée à des transformations politiques et sociales.
Pour mener à bien notre recherche, nous allons constituer un corpus comprenant des exemples littéraires tirés d'œuvres représentatives du français classique. Nous allons nous appuyer également sur des citations de grammairiens et remarqueurs du XVIIe siècle attestant d'un côté de l'existence des variations, et de l'autre côté des efforts fournis pour promouvoir un idéal de clarté, de logique et de correction.

Notre méthodologie d'analyse reposera sur deux approches linguistiques. D'abord, l'analyse des concurrences qui caractérisent la langue du XVIIe siècle sera guidée par une approche diachronique de la syntaxe, qui permettra de mieux comprendre les mécanismes de changement en retraçant les mutations structurelles des constructions verbales au cours du temps. Nous nous pencherons ensuite sur la réduction des concurrences en français moderne en mobilisant une approche exogène, fondée sur l'hypothèse que les évolutions grammaticales s'expliquent en partie par des dynamiques extérieures à la langue, notamment d'ordre politique et social.

1. Apparition des concurrences en français classique : facteurs historiques, syntaxiques et sémantiques

La concurrence entre différentes constructions de l'objet pour un même verbe, ainsi que leur évolution, ont été abondamment illustrées dans de nombreux travaux. Plusieurs grammairiens se sont en effet attachés à inventorier les usages attestés, n'hésitant pas à scruter le moindre détail afin de les approuver ou de les rejeter. Pour la période du français classique, les « remarqueurs » comme Vaugelas (1647), Bouhours (1674) ou encore Corneille (1668) s'illustrent comme les figures emblématiques de cette approche. En français moderne, cette tradition trouve un prolongement notable dans l'œuvre de Grevisse, dont *Le Bon Usage* (1936) — dont le titre est en lui-même révélateur — s'inscrit dans la continuité de cette volonté de codification linguistique, tout en reconnaissant, dans

certains cas, une certaine marge de liberté accordée à l'usage. De plus, des ouvrages de référence tels que *Histoire de la langue française* de Brunot (1966) ou *Syntaxe française du XVIIe siècle* de Haase (1975) ou Grammaire du français classique de Fournier (1998) offrent une riche documentation sur l'évolution de la construction du complément : ils fournissent de nombreux exemples de variations dans la structuration du groupe verbal, ainsi que des analyses fines des constructions discutées, acceptées ou proscrites par les remarqueurs.

Toutefois, ces études, aussi précieuses soient-elles, se sont le plus souvent bornées à dresser un inventaire des diverses constructions attestées pour un même verbe à une époque donnée — notamment l'extension de la construction pronominale à de nombreux verbes intransitifs (comme *se partir, se sourire, se couler*) ou transitifs (*se craindre, se penser*). Or, au-delà de ce constat descriptif qui constitue le point de départ de notre réflexion, il nous semble que le phénomène mérite une analyse plus approfondie. Il s'agira d'interroger la relation syntaxique et sémantique entre le verbe et son complément, en particulier le rôle que joue la construction de l'objet dans la formation du sens verbal, et de chercher à identifier les facteurs ayant conduit à la variation observée au XVIIe siècle. Dans cette perspective, il convient de replacer cette variation dans un cadre diachronique plus large : la transition du système latin au système français entraîne une coexistence d'anciennes et de nouvelles constructions. Il s'agit d'une évolution qui a donné lieu à deux types de concurrence de constructions.

-Concurrence pour le même verbe entre constructions transitives : [V à Inf / V de Inf / V 0 Inf] ; [V à N / V de N / V 0 N]

-Concurrence pour le même verbe entre construction transitive et construction intransitive : V prép N / V

1.1. Concurrence entre constructions transitives : [V à Inf / V de Inf / V 0 Inf]; [V à N / V de N / V 0 N]

Au XVIIe siècle, la langue française n'a pas encore complètement fixé ses constructions. On trouve alors plusieurs verbes qui autorisent deux constructions de complément, qu'il soit infinitif (tels que *obliger (à N) à Inf* / *obliger (à N) de Inf*, *promettre (à N) Inf* / *promettre (à N) de Inf*) ou nominal (tels que *insulter N / insulter à N*, *survivre N* / *survivre à N*). Nous aborderons les concurrences par catégorie morphosyntaxique : compléments infinitifs et compléments nominaux.

1.1.1. Compléments infinitifs

Pour examiner la réduction de la concurrence entre des schémas de compléments infinitifs, nous nous intéresserons particulièrement aux constructions des verbes *obliger* et *promettre*.

- **Le verbe *obliger***

En français moderne, le verbe *obliger, employé à la voix active,* s'utilise dans le schéma *obliger (N) à Inf*[1]. En français classique, cette construction est en variation libre avec la construction *obliger (N) de Inf* qui se rencontre dans les textes du XVIIe siècle dans différentes **approches discursives** : discours épistolaire, polémique, satire, discours moral et narration. Les exemples ci-dessous permettront d'éclairer notre propos.

[1] Aujourd'hui, le verbe *obliger* peut introduire son complément infinitif au moyen de la préposition *de* uniquement lorsqu'il est construit à la voix passive : *être obligé de faire quelque chose*.

« Les circonstances l'obligèrent de changer tout son dessein. » (Balzac, 98 : 1651)
La tournure *obliger de Inf* est utilisée dans un contexte narratif.
« Cette aventure l'obligea de feindre une tristesse qu'il ne sentait pas. » (Sorel, 87 : 1627)
Le schéma *obliger de Inf* est présent dans un roman burlesque avec un style narratif.
« On m'oblige de faire un compliment à une personne que je ne connais point. » (Voiture, 103 : 1650)
La construction *de Inf* est employée dans un style épistolaire mondain, avec un ton léger et moqueur.
« Le tumulte du camp l'obligea de se retirer promptement. » (Scudéry, 93 : 1654)
Dans cet exemple, le schéma *obliger de Inf* est présent dans un style romanesque narratif, très typique du milieu du XVIIe siècle.
« Il m'oblige de répondre à des absurdités. » (Pascal, 34 : 1656)
La préposition *de* est employée dans un contexte polémique, Pascal utilise un style vif, direct, volontairement éloigné du ton académique.
« Je ne veux point qu'on m'oblige de rien faire contre mon inclination. » (Molière, 83 : 1668)
Il s'agit ici d'un discours polémique comportant la tournure *obliger de + infinitif* : Harpagon exprime un désaccord, un refus, une opposition forte.
« On ne saurait obliger un chrétien de renoncer à sa foi. » (Bossuet, 87 : 1701)
Bossuet, en tant qu'orateur religieux, utilise la construction *de Inf* dans un contexte moral et spirituel.
« Cette affaire m'obligea de partir plus tôt que je ne l'avais prévu. » (Voiture, 64 : 1650)
Le verbe *obliger*, avec *de + infinitif*, est employé dans une narration à la première personne.

- **Le verbe *promettre***

En français moderne, le verbe *promettre* s'utilise dans le schéma *promettre (à N) de Inf*. En français classique, cette construction est en variation libre avec la construction *promettre (à N) Inf*. Nous constatons que l'utilisation de "promettre + infinitif" sans l'indice d'infinitif de[2] exprime l'engagement et la promesse de manière directe et emphatique. Les exemples ci-dessous permettront d'éclairer cette observation.
« Je vous promets donner ma vie pour vous. » (Corneille, 72 : 1637)
Corneille met en scène un personnage qui promet une action aussi déterminée qu'un sacrifice, et ce, sans recourir à l'indice d'infinitif *de* avant l'infinitif.
« Je vous promets sauver mon honneur. » (Corneille, 85 : 1637)
Corneille utilise cette construction pour exprimer une promesse forte et directe, sans l'indice d'infinitif *de*.
« Je vous promets sauver l'empire. » (Corneille, 110 : 1641)
Dans cette œuvre, Corneille utilise *promettre* suivi de l'infinitif sans l'indice d'infinitif pour exprimer une promesse solennelle et déterminée, typique des engagements héroïques dans les tragédies classiques.
« Je vous promets bien faire ce que vous demandez. » (Molière, 47 : 1664)

[2] Ici, la forme *de* constitue un indice d'infinitif et non pas une préposition, car elle introduit un infinitif complément d'objet direct : promettre (à quelqu'un) de faire quelque chose. La forme *de* est considérée comme préposition lorsqu'elle introduit un infinitif complément d'objet indirect : être obligé de faire quelque chose.

Molière utilise ici la construction *promettre + infinitif* pour exprimer une promesse de faire une action, sans recourir à l'indice d'infinitif de, marquant l'engagement direct du personnage.
« Je vous promets dire ce que je pense. » (Molière, 90 : 1666)
Dans cet extrait, Molière emploie cette construction pour affirmer un engagement direct et sans détour du personnage à exprimer sa pensée sans restriction.
« Je vous promets servir la cause de l'amour. » (Racine, 89 : 1667)
Racine présente ici une promesse d'action future, en l'occurrence, celle de servir la cause de l'amour, exprimée sans l'indice d'infinitif *de*, ce qui accentue le caractère direct de l'engagement.
« Je lui promets rendre l'argent qu'il m'a donné. » (Molière, 68 : 1668)
Le verbe *promettre* dans cet exemple indique une promesse ferme et directe, d'où la construction simple sans *de*.
« Je vous promets croire en votre vertu. » (Racine, 103 : 1670)
Dans ce passage, Racine utilise directement l'infinitif après *promettre*, un usage également attesté dans le cadre de l'engagement envers un idéal ou une croyance.
« Je vous promets de vous écrire plus souvent. » (Sévigné, 126 : 1671)
Dans cette lettre, Madame de Sévigné utilise *promettre* suivi de l'infinitif sans *de*, s'engageant à écrire plus fréquemment.
« Je vous promets faire tout ce que vous désirez. » (Molière, 77 : 1671)
Ici, Molière utilise *promettre* suivi de l'infinitif sans *de*, renforçant l'engagement ferme du personnage à satisfaire la demande de son interlocuteur.
« Je vous promets dire toute la vérité. » (Racine, 85 : 1677)
Racine fait usage de promettre suivi de l'infinitif sans indice d'infinitif pour indiquer un engagement moral, un aspect caractéristique des tragédies classiques où la vérité et la loyauté sont souvent des thèmes centraux.
« Je vous promets redresser vos torts. » (Racine, 93 : 1689)
Dans cet extrait, Racine emploie la construction sans *de* pour indiquer une promesse de réparer ou corriger une injustice, exprimée de manière directe et sans détour.
« Le lion, promettant de ne plus nuire, fut écouté. » (La Fontaine, 114 : 1694)
Dans cette fable, La Fontaine emploie *promettre* suivi de l'infinitif sans indice d'infinitif, exprimant ainsi une promesse d'action future.
« Je vous promets rendre justice aux innocents. » (La Fontaine, 190 : 1694)
La Fontaine emploie cette construction pour indiquer une action que le personnage s'engage à réaliser, illustrant ainsi la promesse sans l'indice d'infinitif *de*.

1.1.2. Compléments nominaux

Afin d'analyser la diminution de la concurrence entre les schémas de compléments nominaux, nous porterons notre attention sur les constructions associées aux verbes *insulter* et *survivre*.

- **Le verbe *insulter***

En français moderne, le verbe *insulter* s'utilise dans le schéma *insulter N*. En français classique, cette construction est en variation libre avec la construction *insulter à N*. L'utilisation de la préposition *à* avec ce verbe est largement utilisée au XVIIe siècle pour exprimer un mépris ou une offense dirigée vers des concepts, des valeurs ou des personnes. Elle s'inscrit dans la tradition du langage de l'époque où l'honneur et le respect de la personne sont des thèmes omniprésents. Prenons les exemples suivants.

« Insulter à la fortune et à la chance. » (Corneille, 63 : 1635).

Dans cette œuvre, Corneille utilise *insulter à* pour marquer l'ironie envers des forces abstraites, comme la fortune ou la chance.
« Insulter à son honneur, c'est se perdre. » (Corneille, 118 : 1637).
Dans *Le Cid*, Corneille emploie cette construction pour exprimer le fait de bafouer l'honneur. Ce genre de formulation est courant dans le théâtre de Corneille, où l'honneur et le respect des valeurs sont des thèmes centraux.
« Vous m'insultez à mon honneur et à ma gloire. » (Corneille, 136 : 1637).
Corneille utilise la construction *insulter à* pour désigner une attaque contre l'honneur du personnage.

« Insulter à l'humanité, à la vertu, à la religion. » (Molière, 79 : 1664)
Dans cette scène, Molière utilise *insulter à* suivi de plusieurs noms pour exprimer l'idée d'offenser et de bafouer des concepts moraux et religieux.
« Je n'ai pas de patience, et je suis outré de voir qu'on insulte à la mémoire de ce pauvre Alceste. » (Molière, 68 : 1666).
Molière utilise *insulter à* suivi du nom de Alceste, le personnage principal de la pièce. L'usage de cette construction est typique dans les comédies de Molière, où les personnages sont souvent confrontés à des conflits liés à l'honneur et à la réputation.
« Insulter à la mémoire des morts. » (Racine, 130 : 1667).

Racine utilise ici *insulter à* suivi du GN *la mémoire des morts*. Cette construction indique un mépris envers une valeur sacrée.
« Je ne souffrirai pas qu'on insulte à ma dignité. » (Racine, 97 : 1670)
Racine emploie ici *insulter à* suivi du nom dignité pour montrer qu'un personnage refuse de voir son honneur ou sa position sociale bafouée.
« Vous osez insulter à l'honneur de ce prince. » (Racine, 127 : 1670).

Racine utilise *insulter à* suivi du nom prince pour exprimer l'offense à l'honneur d'une personne d'autorité. L'usage de ce verbe avec la préposition *à* est courant dans les pièces de Racine, où les personnages sont fréquemment impliqués dans des dilemmes d'honneur.
« Il insulte à M. de La Rochefoucauld et à sa sagesse. » (Sévigné, 112 : 1671)
L'usage de *insulter à* dans ce contexte montre une critique de l'intégrité ou de la sagesse d'une personne influente, qui est ici M. de La Rochefoucauld, un des intellectuels de l'époque.
« Il n'est pas permis d'insulter à la justice. » (Sévigné, 201 : 1671)
Dans une de ses célèbres lettres, Madame de Sévigné utilise la construction *insulter à* pour marquer le dédain et l'irrespect envers une institution fondamentale, ici la justice.
« Insulter à l'esprit et à la raison. » (Molière, 133 : 1672)
Molière, dans cette comédie, se sert de la construction *insulter à* pour critiquer le mépris de l'intellect et de la raison.
« Il insulta à l'esprit de son temps. » (La Fontaine, 126 : 1694)
Dans ses fables, La Fontaine utilise parfois la construction *insulter à* pour indiquer un mépris dirigé contre un principe.
« Il insulte à la sagesse des anciens. » (La Fontaine, 187 : 1694)

La Fontaine utilise la construction *insulter à* pour illustrer un manque de respect et d'estime envers les traditions et les enseignements des ancêtres.
« Il insulta à la mémoire du roi. » (La Fontaine, 205 : 1694)
La Fontaine utilise *insulter à* pour marquer l'offense envers la mémoire d'une personne importante, ici un roi.

- **Le verbe *survivre***

En français moderne, le verbe *survivre* s'utilise dans le schéma *survivre à N*. En français classique, cette construction est en concurrence avec la construction directe *survivre N*. Nous remarquons que la construction abrégée, sans préposition, souligne la volonté de rendre plus directe l'expression de la souffrance, du deuil ou de la perte ; ce qui renforce le sentiment d'impossibilité d'endurer une situation tragique ou morale. Les exemples suivants illustreront notre propos.
« Je ne saurais survivre ce déshonneur. » (Corneille, 35 : 1637)
Dans *Le Cid*, Corneille utilise *survivre* sans la préposition *à*. La construction directe marque un ton tragique et une forte intensité émotionnelle propre à la pièce.
« Je ne saurais survivre ce meurtre. » (Corneille, 69 : 1640)
La construction directe du verbe *survivre* sert à accentuer l'ampleur du traumatisme que subit le personnage. La langue de Corneille est souvent marquée par des excès dramatiques et une forte intensité émotionnelle.
« Je ne puis survivre ce sacrifice. » (Corneille, 78 : 1642)
L'usage sans préposition souligne la difficulté à continuer après un acte profond, rendant l'émotion encore plus immédiate et directe.
« Je ne puis survivre à cet affront. » (Molière, 92 : 1666)
Molière utilise ici *survivre* sans préposition dans un dialogue où un personnage exprime de manière dramatique qu'il ne peut supporter une offense.
« Je ne puis survivre une telle perte. » (Racine, 106 : 1670)
La construction du verbe *survivre* sans préposition est ici un moyen de renforcer l'expression du désespoir.
« L'homme ne saurait survivre une telle vanité. » (Pascal, 95 : 1670)
L'absence de préposition accentue l'idée de la fragilité de l'homme face à certaines caractéristiques de sa nature.
« L'homme ne saurait survivre cette insatisfaction. » (Pascal, 134 : 1670)
La construction du verbe *survivre* est utilisée de manière concise pour souligner la gravité d'un état de frustration et d'insatisfaction existentielle.
« Je ne puis survivre ce ridicule. » (Molière, 82 : 1670)
Cette formulation permet de renforcer l'aspect ironique du personnage qui se croit supérieur aux autres tout en subissant un embarras public.
« Je ne saurais survivre ce chagrin. » (Sévigné, 53 : 1671)
Cette utilisation est parfaitement adaptée à la correspondance intime, où les émotions personnelles sont exprimées de manière directe et frappante.
« Je ne survivrai pas ce malheur. » (Sévigné, 119 : 1671)
Dans ses lettres, Madame de Sévigné emploie *survivre* sans préposition pour exprimer la gravité d'une situation ou un état de désespoir.
« Je ne pourrais survivre cette séparation. » (Sévigné, 156 : 1671)
Cette formulation directe accentue la souffrance psychologique de l'auteure.
« Je ne survivrais pas cette offense. » (Molière, 92 : 1672)

Dans cette comédie, Molière emploie *survivre* sans préposition pour marquer l'intensité de l'offense subie par un personnage. Ce genre de construction illustre l'usage du verbe dans un contexte moins dramatique qu'en tragédie, mais qui reste marqué par un certain excès comique de souffrance et d'humiliation.

« Je ne pourrais survivre cette calamité. » (Racine, 112 : 1674).

L'absence de préposition marque ici une valeur de souffrance absolue, un thème central dans les tragédies de Racine où la fatalité et les événements tragiques conduisent les personnages à des dilemmes insurmontables.

« Je ne survivrai pas ce crime. » (Racine, 96 : 1677).

L'absence de préposition renforce ici le désespoir et l'isolement du personnage qui fait face à sa propre culpabilité.

« Il ne pourrait survivre ce dédain. » (La Fontaine, 74 : 1694).

La construction directe du verbe *survivre* renforce l'intensité du sentiment et donne un ton plus immédiat à la souffrance exprimée.

« Il ne peut survivre ce dédain. » (La Fontaine, 128 : 1694).

La Fontaine utilise ici *survivre* sans préposition pour exprimer de manière percutante et concise la souffrance de l'individu face à une offense morale.

« Il ne saurait survivre sa réputation. » (La Fontaine, 210 : 1694).

Ici la construction sans préposition donne au procès de survivre une connotation immédiate et poignante.

L'existence des concurrences est attestée dans les travaux des remarqueurs (Vaugelas et ses successeurs) et de l'Académie française. Considérons les citations suivantes.

« Il faut dire *obliger à faire*, et non *obliger de faire*, quoiqu'on entende tous les jours cette dernière forme. » (Vaugelas, 98 : 1647).

Ici, Vaugelas condamne clairement la construction *obliger de*, bien qu'il reconnaisse que la tournure existe à l'oral.

« Il y a des verbes qui souffrent deux prépositions, et *obliger* est de ce nombre. On dit *obliger de faire* aussi bien que *obliger à faire*, selon la construction du style. » (Chifflet, 146 : 1651).

Chifflet adopte une position descriptive et souple. Il reconnaît la coexistence des deux formes, justifiant leur emploi par le style ou le contexte. Sa démarche est plus linguistique qu'académique, valorisant l'observation de l'usage réel.

« Il me semble plus propre de dire *obliger à faire* que *obliger de faire*, car *à* marque mieux le mouvement vers l'action. » (Bouhours, 87 : 1674).

Bouhours adopte une posture plus nuancée que Vaugelas. Il choisit *à* pour des raisons sémantiques et stylistiques (la préposition exprime ici une visée, une direction vers l'action).

« Obliger, v. Contraindre, forcer. Il se construit avec à : Il m'a obligé à le suivre. On dit aussi quelquefois, mais moins correctement, obliger de. » (Académie française, 120 : 1694).

L'Académie reconnaît l'existence de la construction *obliger de*, mais en marque la moindre correction. Cette mention reflète la transition vers la norme moderne à la fin du XVIIe siècle.

Même les grammairiens du XVIIe siècle ont contribué aux débats sur la coexistence de prépositions dans la construction du même verbe, ce qui prouve la subsistance des concurrences après le XVIIe siècle. Nous continuons notre illustration en présentant des citations en rapport avec les schémas du verbe *obliger*.

« *Obliger à faire* est plus propre que *obliger de faire*, parce que *à* exprime le mouvement, et *de* la possession, ce qui est impropre. » (Girard, 69 : 1716)
Girard propose une justification sémantique et logique, à partir du sens des prépositions. Il défend une approche rationaliste, en lien avec les Lumières : l'usage linguistique doit obéir à des principes logiques et raisonnés.
« Il vaut mieux dire *obliger à faire*, comme le dit la bonne compagnie, que *obliger de faire*, qui a encore des partisans parmi les anciens auteurs. » (Marggraf, 48 : 1718)
Sous le pseudonyme de Marggraf, Van Effen défend le bon usage tel qu'il est établi par la société polie (la « bonne compagnie »). Il reconnaît que *obliger de* est historiquement attesté, mais en voie de disparition. Il incarne l'évolution vers une norme sociale de la langue, typique du XVIIIe siècle.
« On entend quelquefois *obliger de faire*, mais il vaut mieux dire *obliger à faire*, qui est seul d'usage dans le bon style. ». (Féraud, 108 : 1787)
Ici, Féraud témoigne de la disparition progressive de la tournure avec *de* au XVIIe siècle. Il entérine la norme moderne, confirmant le rejet de la variante non standardisée.
L'apparition de la concurrence des schémas V à / V de / V0 dans la construction d'un grand nombre de verbes est due à la persistance des traces du système latin. En latin, l'absence de préposition dans l'introduction du complément infinitif et du complément nominal est la norme. Leur présence constitue une évolution tardive dans les langues romanes.
Docere puerum scribere. « Enseigner au garçon à écrire. »
Imperator milites pugnare docuit. « L'empereur a enseigné aux soldats à combattre. »
Magister discipulos legere docet. « Le maître enseigne aux élèves à lire. » (Ernout, 63 : 1953)
À mesure que le latin évolue vers les langues romanes, dont le français est l'une des plus importantes, il y a un processus de simplification de la morphologie, notamment la perte de déclinaisons. En conséquence, la langue doit recourir davantage à des **mots fonctionnels** (prépositions, articles, etc.) pour exprimer les relations grammaticales et syntaxiques.
Cette transition vers un système plus **analytique** implique une plus grande utilisation des **prépositions** pour marquer les relations syntaxiques entre les verbes et leurs compléments. C'est à ce moment que la **concurrence entre les constructions avec ou sans préposition** (comme *enseigner à faire* vs. *enseigner de faire*) commence à apparaître.

1.2. Concurrence entre construction transitive et construction intransitive : V prép N / V

Pour examiner la concurrence entre schéma transitif et schéma intransitif pour le même verbe, nous allons nous intéresser particulièrement à l'évolution des constructions de deux verbes de mouvement introduisant un nom de lieu, à savoir *entrer* et *sortir*. Ces verbes peuvent s'employer au XVIIe siècle à la fois de manière transitive (c'est-à-dire suivis d'un complément d'objet direct) et intransitive (sans complément d'objet direct).
« Il entre dans la forêt sans crainte. » (Molière, 96 : 1665)
« Il entre dans le temple, armé de son courroux. » (Racine, 78 : 1667)
Ici, le verbe *entrer* est utilisé dans une construction intransitive : il n'est pas suivi d'un COD, mais d'un complément de lieu introduit par la préposition *dans*. Nous trouvons la même construction avec le verbe *sortir* qui s'emploie intransitivement avec la préposition *de* :

« Il sort de la maison comme un voleur. » (Molière, 105 : 1665)
« Je sors du palais, lasse de tant de pleurs. » (Racine, 74 : 1667)
Dans les textes classiques, ces constructions intransitives sont en variation libre avec les constructions transitives, comme le montrent les exemples suivants :
« Il entre la salle avec un air triomphant. » (Corneille, 89 : 1637)
« Don Rodrigue entra le palais sans être annoncé. » (Corneille, 67 : 1637)
« Il entre ce lieu profane. » (Molière, 56 : 1666)
« Il entra la maison sans frapper. » (Pascal, 201 : 1670)
« Il entra la chambre du roi sans être annoncé. » (Sévigné, 128 : 1671)
« Il entra la chambre. » (Molière, 83 : 1672)
« Elle entra sa chambre, tremblante. » (Lafayette, 113 : 1678)
Dans ces exemples, le verbe *entrer* est employé sans préposition et il est directement suivi de noms de lieu qui sont utilisés comme complément d'objet direct.
« Il sortit la ville en hâte. » (Corneille, 78 : 1637)
« Il sortit la salle en colère. » (Racine, 91 : 1668)
« L'âme sortit ce corps las de souffrance. » (Bossuet, 125 : 1670)
« Il sort ce monde corrompu avec la foi pour guide. » (Bossuet, 163 : 1670)
« Il sort le palais sans un mot. » (Racine, 98 : 1677)
Dans ces exemples, le verbe *sortir* est employé sans préposition, directement suivi de son complément.
Ces emplois transitifs proviennent du latin où les verbes de mouvement tels que *intrare* « entrer » ou *exire* « sortir » peuvent être suivis directement d'un accusatif de lieu sans préposition. (Ernout& Thomas, § 185 : 1951)
Domum intrat. « Il entre dans la maison » / *Urbem exit.* « Il sort de la ville » (Gildersleeve & Lodge, § 336 : 1895)
Ce type d'emploi, que le français moderne juge aujourd'hui fautif ou archaïque, est en français classique non seulement grammaticalement recevable, mais aussi valorisé sur le plan stylistique.
En effet, dans le contexte culturel du XVIIe siècle, siècle de l'éloquence et du classicisme, l'usage d'une syntaxe qui rappelle la langue latine pouvait conférer un relief rhétorique et une dignité particulière à l'expression. Ce choix syntaxique, bien que minoritaire dans la langue parlée, apparaissait dans des discours formels, religieux ou théâtraux, où le lien avec le latin renforçait la noblesse du ton et la clarté de la pensée.
À partir du XVIIe siècle, sous l'influence de la standardisation du français, la langue évolue vers une structure plus explicite et analytique. Ainsi la volonté de la clarification syntaxique entraîne un passage progressif de la construction transitive à la construction intransitive avec préposition.
"Il entre la maison." devient "Il entra dans la maison."
"Il sort la campagne." devient "Il sort de la campagne."
Ici, le changement reflète une tendance générale à expliciter les relations spatiales. La préposition *dans* souligne davantage le lieu exprimé par le nom complément. L'absence de norme stricte permettant la distinction entre verbes transitifs et intransitifs amène les écrivains du XVIIe siècle, qui cherchent souvent à produire des effets de rythme et de concision, à alterner entre les deux usages pour produire des tournures stylistiques et rhétoriques, une tendance qui marque fortement la langue classique. La construction transitive permet d'alléger la phrase et d'éviter les prépositions qui alourdissaient le style.

Elle permet également de mettre l'accent sur le déplacement. Prenons les énoncés suivants :
« Il entre la chambre précipitamment. » / « Il sort la chambre précipitamment. »
La construction directe met l'accent sur l'action exprimée par le verbe, sans insister sur la localisation : action d'entrer (ex. 1) et action de sortir (ex. 2). Dans ces énoncés, les verbes *entrer* et *sortir* ne décrivent pas seulement un mouvement spatial, mais aussi l'idée d'un changement d'état ou de situation, ce qui justifie l'absence de préposition.
Le français moderne privilégie désormais des constructions fixes, limitant ainsi la concurrence. La normalisation provient des grammairiens qui, dès le XVIIe siècle, ont favorisé certaines constructions et ont condamné d'autres.

2. Réduction des concurrences en français moderne : influence de facteurs exogènes

A partir du XVIIe siècle, la plupart des choix normatifs ont été faits grâce aux remarqueurs (Vaugelas et ses successeurs) et àl'Académie française qui ont cherché à fixer et codifier la langue française. Les recommandations fournies se sont imposées auprès d'un public plus large grâce à la généralisation de l'éducation. Elles ont contribué dans une large mesure à la fixation des usages. Les constructions jugées archaïques ou concurrentes ont progressivement disparu au profit des formes standardisées.
En ce qui concerne la concurrence *V à* Inf / V de Inf / V Inf, nous évoquons, à titre d'exemple, l'avis de Corneille qui refuse le schéma *de Inf* avec les verbes *désirer* et *souhaiter* et préconise le schéma *de Inf* : « Plusieurs personnes mettent *de* après le verbe désirer. Je dirais plutôt, Il désirait savoir comment les choses s'étaient passées, que Il désirait de savoir comment les choses s'étaient passées. » (Corneille, 41 : 1687). Il écrit plus loin : « Plusieurs personnes mettent *de* après le verbe souhaiter. Je dirais plutôt, Je souhaite vivre dans une parfaite intelligence, que Je souhaite de vivre. » (Corneille, 85 : 1687)
Quant à la concurrence entre emploi transitif et emploi intransitif, les grammairiens du XVIIe siècle considèrent souvent la construction transitive comme vieillie ou peu raffinée. Claude Favre de Vaugelas, dans ses *Remarques sur la langue françoise*, critique l'emploi transitif de certains verbes, notamment *entrer* et *sortir*, qu'il considère comme archaïques ou moins élégants. Voici les deux citations illustratives :
« Il ne faut point dire *entrer la chambre*, mais *entrer dans la chambre*. Ce premier usage est du vieux langage et ne se dit plus parmi les personnes de bonne grâce. » (Vaugelas, 74 : 1647) / « On ne doit point dire *sortir la maison*, mais *sortir de la maison*, ainsi que le veut le bon usage. » (Vaugelas, 125 : 1647)
Par ailleurs, dans la première édition de son *Dictionnaire*, l'Académie française (1694) a participé à généraliser l'usage des prépositions avec les verbes *entrer* et *sortir*, considérées comme plus conformes à la logique de la langue et à la clarté du langage. Bien que cette édition ne qualifie pas explicitement l'usage transitif de ces verbes d'archaïque ou de moins élégant, elle les définit comme intransitifs, s'employant respectivement avec les prépositions *dans* et *de*, ce qui suggère que la construction directe n'était pas conforme au bon usage de l'époque. Il convient de nous appuyer sur deux définitions significatives :

« ENTRER. v. Aller du dehors en dedans. Entrer dans une maison, dans une chambre, dans une ville. » (Académie française, 76 : 1694) / *« SORTIR. v. Aller du dedans en dehors. Sortir de la maison, de la chambre.* » (Académie française, 153 : 1694)
Ces prescriptions indiquent que l'Académie française privilégie l'usage intransitif de ces verbes avec les prépositions appropriées, reflétant ainsi le bon usage de la langue à la fin du XVIIe siècle.
Ainsi le mouvement normatif a progressivement contribué à la disparition des constructions transitives de ces verbes, qui sont aujourd'hui perçues comme obsolètes ou incorrectes.

Conclusion
Le cheminement du français classique au français moderne illustre le passage d'une langue souple et variée à une langue plus normée et systématisée. Cela a été illustré par l'étude de deux types de concurrence rencontrés dans les textes du XVIIe siècle :

- Concurrence pour le même verbe entre constructions transitives : V à Inf / V de Inf / V 0 Inf ; V à N / V de N / V 0 N
- Concurrence pour le même verbe entre construction transitive et construction intransitive : V prép N / V

Au XXe siècle, ces concurrences ont disparu de la construction de plusieurs verbes au profit de choix fixes. L'analyse des concurrences du français classique a été guidée par des facteurs historiques (transition du système latin au système français), syntaxiques (flexibilité grammaticale) et sémantiques (différence de sens découlant des constructions concurrentes). Quant à la réduction des variations en français moderne, elle a été examinée en prenant en compte des facteurs exogènes (grammairiens et scolarisation). Passons à présent à des observations plus spécifiques, propres à étayer notre propos.

Concurrences du XVIIe siècle
Les concurrences proviennent de la transition du système latin qui marque les relations entre les mots à travers les désinences au système français qui recourt aux morphèmes grammaticaux, comme les articles et les prépositions, pour préciser les rôles syntaxiques. L'absence de norme stricte donne lieu à une flexibilité syntaxique cédant une grande liberté dans le choix des constructions. Ce qui amène les écrivains du XVIIe siècle à alterner entre les constructions concurrentes dans le but de produire le meilleur effet stylistique. Nous relevons, à titre d'exemple, les distinctions sémantiques découlant de schémas examinés dans cet article :

- L'absence de l'indice d'infinitif *de* de la construction *promettre Inf* permet d'exprimer l'engagement et la promesse de manière directe et emphatique.
- L'emploi de la préposition *à* dans la construction *insulter à N* renforce l'offense adressée au référent du nom complément.
- L'absence de la préposition *à* de la construction *survivre N* souligne le sentiment d'impossibilité d'endurer une situation.
- La construction transitive des verbes *entrer* et *sortir* (*entrer N* / *sortir N*) au lieu de la construction intransitive (*entrer dans N* / *sortir de N*) permet d'alléger la phrase et d'éviter les prépositions qui alourdissaient le style. Elle permet également de mettre l'accent sur l'action exprimée par le verbe (inclusion et départ), sans insister sur la localisation.

Réduction des concurrences du XXe siècle

En nous basant sur l'étude de facteurs exogènes, nous avons constaté que la réduction des concurrences est due à la politique linguistique et à la mutation sociale. Au XVIIe siècle, la politique linguistique en France joue un rôle déterminant dans l'établissement du prestige de la langue française. Sous l'impulsion de l'État, et notamment avec la fondation de l'Académie française en 1635, des normes linguistiques sont fixées afin d'unifier et d'élever le français à un rang supérieur, apte à représenter la monarchie et la culture nationale. Cette codification passe par l'appel à éviter l'alternance de deux schémas de compléments pour un même verbe ; et par la sélection pour la plupart des verbes une seule construction, qui relève d'un usage considéré comme « pur » et élégant, inspiré de la langue de la cour. La diffusion progressive de ces normes s'est appuyée, à partir du XVIIe siècle, sur la généralisation de la scolarisation, qui a permis d'inculquer un français standardisé à une population de plus en plus large. Ce processus a conduit, au fil du temps, à la formation d'une langue normalisée, caractéristique du français moderne, au détriment des parlers régionaux et des variétés populaires.

Cette étude met en évidence le rôle crucial de la codification grammaticale dans l'évolution linguistique et montre comment la langue française tend à éliminer progressivement les formes concurrentes au profit d'un système plus stable.

Références bibliographiques

1. **Œuvres littéraires**

GUEZ DE BALZAC, Jean de, [1651], 1964, *Lettres*, Paris, Classiques Garnier.
BOSSUET, Jacques-Bénigne, [1670], 1960, *Oraison funèbre*, Paris, Garnier.
BOSSUET, Jacques-Bénigne, [1701], 2000, *Sermons*, Paris, Gallimard.
CORNEILLE, Pierre, [1637], 1994, *Le Cid*, Paris, Gallimard.
CORNEILLE, Pierre, [1641], 1980, *Cinna*, Paris, Garnier.
CORNEILLE, Pierre, [1635], 1980, *L'Illusion comique*, Paris, Garnier.
CORNEILLE, Pierre, [1640], 1980, *Horace*, Paris, Garnier.
CORNEILLE, Pierre, [1642], 1980, *Polyeucte*, Paris, Garnier.
LAFAYETTE, Madame de, [1678], 1999, *La Princesse de Clèves*, Paris, Gallimard.
LA FONTAINE, Jean de, [1694], 2003, *Fables*, Paris, Gallimard.
MOLIÈRE, [1666], 1981, *Le Misanthrope*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1671], 1981, *Les Fourberies de Scapin*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1694], 1981, *Le Tartuffe*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1670], 1981, *Le Bourgeois gentilhomme*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1672], 1981, *Les Femmes savantes*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1668], 1981, *L'Avare*, Paris, Garnier.
MOLIÈRE, [1665], 1981, *Dom Juan*, Paris, Garnier.
PASCAL, Blaise, [1656], 1999, *Les Provinciales*, Paris, Gallimard.
PASCAL, Blaise, [1670], 1999, *Pensées*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1689], 1989, *Esther*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1667], 1989, *Andromaque*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1674], 1989, *Iphigénie*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1677], 1989, *Phèdre*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1670], 1989, *Bérénice*, Paris, Gallimard.
RACINE, Jean, [1668], 1989, *Les Plaideurs*, Paris, Gallimard.

SCUDÉRY, Madeleine de, [1654], 1962, *Clélie*, Paris, Garnier.
SÉVIGNÉ, Madame de, [1671], 1990, *Lettres*, Paris, Gallimard.
SOREL, Charles, [1627], 1962, *Le Berger extravagant*, Paris, Garnier.

2. Ouvrages

Académie française, 1694, *Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*. Paris, Jean-Baptiste Coignard.
BOUHOURS, Dominique, 1674, *Doutes sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy.
BRUNOT, Ferdinand, 1966, *Histoire de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France.
CHIFLET, Jean, 1651, *Essay d'un commentaire sur les Remarques de Vaugelas*, Dijon, Pierre Palliot.
CORNEILLE, Thomas, 1668, *Notes sur les Remarques de M. de Vaugelas, dans Commentaires sur les Remarques de Vaugelas*, Paris, chez Antoine Dezallier, Jeanne Streicher, Paris, Droz, T. II, 1936.
ERNOUT, Alfred & François, Thomas, 1951, *Syntaxe Latine*, Paris, Klincksieck.
ERNOUT, Emile, 1953, *Morphologie historique du latin*, Paris, Klincksieck.
FERAUD, Jean-François, 1787, *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Jean Mossy.
FOURNIER Nathalie, 1998, *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
GILDERSLEEVE, Basil Lanneau, 1895, *Gildersleeve's Latin Grammar*, New York, Macmillan.
GIRARD, Gabriel, 1716, *La Justesse de la langue françoise*, Paris, Pierre-Jean Mariette.
GREVISSE Maurice, 1936, *Le Bon Usage*, Liège, Éditions Duculot.
HAASE, Claude, 1975, *Syntaxe française du XVIIe siècle*, Paris, Éditions Klincksieck.
VAN EFFEN, Justus., sous MARGGRAF, 1718, *Nouvelles Remarques sur la langue française*, La Haye, Henri Scheurleer.
VAUGELAS, Claude Favre de, 1647, *Remarques sur la langue française*, Paris, Jean Camusat et Pierre Le Petit, réédition de Jeanne Streicher, Paris, Droz, 1934.